



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2022-11-33

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention pour une prestation théâtrale intitulée « les fourberies de Scapin » en partenariat avec l'association TRAC. (Théâtre rural d'animation culturelle)

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron souhaite mettre en place une prestation théâtrale.

D E C I D E

ARTICLE 1 : La ville organise une représentation théâtrale intitulée « les fourberies de Scapin » en partenariat avec le prestataire l'association TRAC selon le tableau ci-dessous :

DATE à L'ALCAZAR	NOM du REPRESENTANT de L'ASSOCIATION	SIEGE SOCIAL	HORAIRES	MONTANT
05/02/2023	Eric BURALLI représentant l'association TRAC	217 Place du Marché 84190 Beaumes-de- Venise	17 heures 30	GRATUIT pour la commune

ARTICLE 2 : Les frais éventuels de droit à la SACEM seront pris en charge par l'association citée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, monsieur le Préfet des Alpes-de Haute-Provence, et monsieur Eric BURALLI cité ci-dessus.

Fait à SISTERON, le 16 janvier 2023

Le Maire,

D. SPAGNOU.